Offre de formation 2018

Formation – Occupation et gestion du domaine public

Public concerné

Elus des communes et des EPCI à fiscalité propre adhérents à l'Association des Maires de Haute-Savoie

Intervenant(s)

Maître Agathe BASTARD-ROSSET et Anne-Marie BONNET, Cabinet d'avocats Philippe PETIT & Associés

Objectifs et programme

Programme prévisionnel :

I- Définition du domaine public communal
A – Les critères d'appartenance
B – La distinction domaine public/domaine privé
C – L'entrée dans le domaine public et ses conséquences
D - Quiz

II- La gestion du domaine public :
A – Le choix du titre d'occupation du domaine public
B – L'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique
C – Les conditions de l'occupation du domaine public
D – La fin de l'occupation du domaine public et le contentieux de l'expulsion

III- L'aliénation des biens du domaine public
A – La sortie des biens du domaine public
B – La cession des biens des collectivités territoriales : éléments de procédures

Date, lieux et horaires

Dates et lieux : **jeudi 11 octobre 2018 à Annecy** – Conseil départemental – Salle Tom Morel – Bâtiment principal du conseil départemental (Rez-de-Chaussée)

Horaires : **14h à 17h30**

Groupe limité à 20 personnes

BULLETIN D'INSCRIPTION – Formation
Occupation et gestion du domaine public

Commune : ……

Adresse mail : ……

Participants : Nombre : …….

Prénom - NOM	Qualité	Adresse mail (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)
……		
……		

Numéro(s) de portable où joindre les participants en cas de besoin (IMPORTANT):

……

……

Frais d'inscription

50 euros par personne

Modalités d'inscription

Bulletin réponse à retourner par mail :
secretariat@maires74.asso.fr

Inscription avant le vendredi 4 octobre 2018

Participera(ont) à la formation du jeudi 11 octobre 2018
à ANNECY (Salle Tom Morel au Conseil départemental à Annecy)
de 14h à 17h30

ATTENTION : L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE et LIMITEE A UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Votre inscription ne sera vraiment validée qu'après envoi d'un **mail de confirmation de notre part**.

Le règlement (50 € par participant) est à effectuer à réception de la facture. Toute inscription non annulée dix jours avant le début de la formation est due.

L'Association des Maires de Haute-Savoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Cachet de la Mairie/l'EPCI et Signature du Maire/Président (obligatoires) :

MAISON DES MAIRES 58 Rue Sommeiller – 74 000 ANNECY
Services Généraux – Tél : 04 50 51 47 05 – Télécopie : 04 50 52 71 35
Site internet : www.maires74.asso.fr – Courriel : secretariat@maires74.asso.fr